

APPEL A PROJET ENCAN SUD ANCIEN LOCAL COMMERCIAL DIT « EX PUCES DE MER »

Objet :

En application des articles **L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et suivants**, la Ville de La Rochelle lance un appel à projets et sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'exploitation artisanale et commerciale d'une boutique libre d'occupation, dite « ex Pucés de Mer », intégrée à l'Encan Sud et située à l'angle de la place Bernard Moitessier et du quai de l'Encan.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cet appel à projets et autorisation d'occupation temporaire public maritime.

Attendus du projet :

Le projet prévoit que le local accueille en son sein une activité d'artisanat de production locale à vocation commerciale, permettant ainsi de conforter une continuité commerciale le long du quai de l'Encan dit « quai des artisans ».

Sont autorisées les activités principales d'artisanat de production locale et de commerces de produits locaux suivantes :

- Les activités en lien avec la mer et l'océan, la jeunesse, le sport, la culture;
- Les activités en lien avec le développement et la transition durable, qu'elles concernent l'origine des matériaux utilisés et / ou le processus de transformation (récupération - transformation de la matière, etc.)
- Les activités de démonstration, d'animation y compris pédagogiques autour de la production sur site ou par tout autre moyen
- à titre accessoire, le candidat pourra proposer d'autres activités ; ainsi concept store et showroom sont possibles.

Bien que pouvant éventuellement être autorisées par le PLUi, les activités ci-après ne seront pas acceptées dans les lieux, en tant qu'elles seraient développées à titre principal :

- Les commerces de négoce purs présentant une activité d'import-export et de revente ;
- Les commerces alimentaires et épiceries ;
- Les activités de restauration ou de débit de boissons ;
- Les activités de concerts, animations culturelles et expositions ;
- Les activités non conformes aux bonnes mœurs ;
- Toutes les activités non autorisées par le PLUi et les autres réglementations en vigueur.

Descriptif du local :

Le local, intégré au domaine public maritime géré par la Ville de La Rochelle, sur une partie du domaine public maritime géré par la Ville d'une surface totale d'environ 410 m², le local se compose comme suit :

- D'un espace type coursive de grande hauteur sous plafond d'une surface d'environ 171 m² ;
- D'un espace intérieur fermé comprenant un espace de vente d'environ 220 m², une réserve de 12,66 m² et un sanitaire PMR de 5,33 m².

Le Preneur veillera à la sécurité des espaces y compris lors de la fermeture du site et en prendra l'entière responsabilité (alarme, gardiennage...).

Modalités d'occupation du domaine public maritime :

L'occupation sera accordée et matérialisée par la délivrance d'un contrat d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable. Le régime des baux commerciaux est exclu. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction. De même, aucun renouvellement automatique, aucun droit au maintien dans les lieux ne pourra être reconnu.

Conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ladite autorisation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance d'occupation composée d'une part fixe et d'une part variable basée sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé. Le Preneur aura à sa charge l'ensemble des travaux d'aménagement du local. Il supportera l'ensemble également des charges, consommations, réparations, maintenances, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Calendrier :

Retrait des dossiers : jusqu'au mardi 17 mai 2022 à 12h00

Dépôt des dossiers : jusqu'au vendredi 3 juin 2022 à 12h

Visites du local :

- Jeudi 14 avril de 14h00 à 16h00 ;

- Mardi 3 mai de 10h à 12h ;
- Mardi 17 mai de 14h00 à 16h00.

Modalité de retrait des dossiers :

Retrait du dossier de consultation avant le mardi 17 mai 2022 à 12 heures.

- Par courrier adressé à :
Ville de La Rochelle
Direction des Affaires Immobilières et Foncières
BP 1541
17086 – LAROCHELLE CEDEX 2
- Par courriel adressé à :
affaires.immobilières@ville-larochelle.fr ou severine.carteron@ville-larochelle.fr
- Retrait sur place :
Ville de La Rochelle
Direction des Affaires Immobilières et Foncières
8, place Jean Baptiste Marcet
(Bâtiment Grand Arsenal Sud –2nd étage)
17000 – LA ROCHELLE
de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.